

Tarifs de l'électricité 2027

Tarifs particuliers

Tarifs professionnels

Tarifs provisoires

Tarifs éclairage public

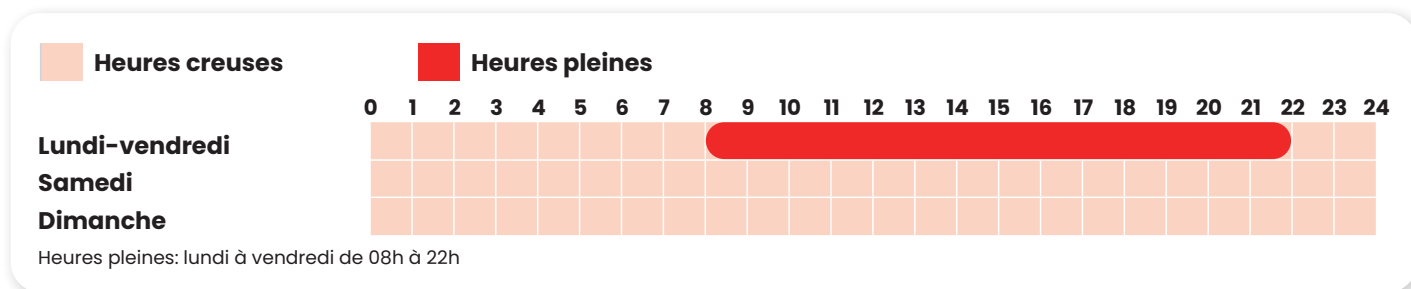
Taxes et redevances

Tarifs de l'électricité pour les particuliers

La tarification s'effectue selon le profil SIMPLE ou le profil DUO, qui diffère selon les heures pleines et creuses. Le profil SIMPLE est appliqué par défaut et constitue le tarif standard au sens de la législation. Les clients au bénéfice du profil DUO peuvent en tout temps choisir de passer au profil SIMPLE.

Profil	nativa produit de référence			nativaplus		
	SIMPLE	DUO		SIMPLE	DUO	
Heures Permanent/Pleines/Creuses	Permanent	HP	HC	Permanent	HP	HC
Énergie ct/kWh TVA incluse 8.1%	9.42 10.18	9.92 10.72	7.93 8.58	9.90 10.70	10.40 11.24	8.41 9.09
Utilisation du réseau ct/kWh TVA incluse 8.1%	12.67 13.70	14.09 15.23	9.39 10.15	12.67 13.70	14.09 15.23	9.39 10.15
Services système ¹ ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.19 0.21					
Réserve d'électricité ² ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.17 0.18					
Coûts solidaires ³ ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.19 0.21					
Total	22.64 24.47	24.56 26.55	17.87 19.32	23.12 24.99	25.04 27.07	18.35 19.84
Énergie réactive ⁴ ct/kVArh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32					

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite



- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve d'électricité conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023
- Ces coûts, prélevés par Swissgrid, servent à financer des travaux dans les réseaux locaux et un soutien temporaire à certaines industries.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.

Tarifs de la mesure

Les coûts de la mesure des compteurs d'électricité sont indiqués séparément sur votre facture. Ils couvrent l'installation des compteurs et le relevé de votre consommation d'électricité.

	CHF/mois	TVA incluse 8.1%
Compteur basse tension (BT) <80 ampères	7.50	8.11
Compteur basse tension (BT) >80 ampères	27.00	29.19
Compteur moyenne tension (MT)	60.00	64.86
Compteur haute tension (HT)	230.00	248.63
Compteur virtuel	3.60	3.89

Tarifs de remboursement réseau

Le remboursement tient compte du type d'installation et des taxes éligibles. Concernant les communautés électriques locales (CEL), le calcul du tarif de remboursement se fera en prenant en compte le tarif de rémunération pour l'utilisation du réseau réduit conformément à la législation fédérale.

	ct/kWh	TVA incluse 8.1%
Profil SIMPLE	13.22	14.29
Profil DUO	11.90	12.86

Validité

Ces tarifs sont valables dès le 1^{er} janvier 2027.
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

Conditions

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur www.lausanne.ch/silconditions

nativa



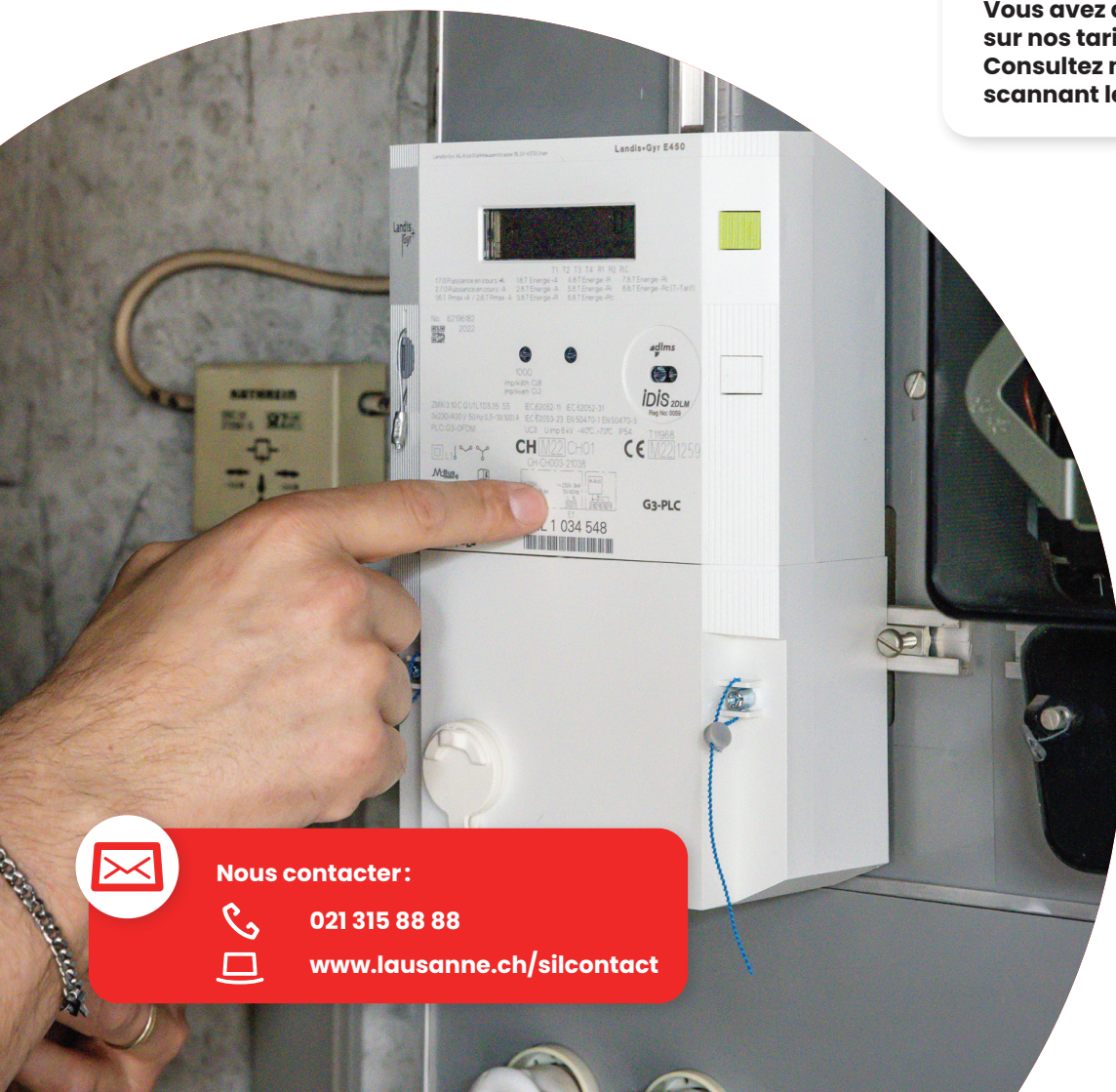
nativa est une énergie
100% renouvelable dont 10%
labellisée naturemade.

nativaplus



nativaplus est une
énergie 100% labellisée
naturemade star.

**Vous avez des questions
sur nos tarifs?
Consultez notre FAQ en
scannant le code QR**



Nous contacter :



021 315 88 88



www.lausanne.ch/silcontact

SIL

Tarifs de l'électricité pour les clients professionnels

Pour les clients qui ne sont pas propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT, la tarification s'effectue selon quatre profils qui dépendent de la puissance maximale soutirée (en kW): PRO 30, PRO 400, PRO 600 et PRO 1000. Tous les coûts de transformations nécessaires à la pose d'un compteur spécifique permettant la facturation de ces profils sont à la charge du client. Pour ceux qui sont propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT et dont les installations sont raccordées en moyenne tension, la tarification se fait selon le profil PRO MT.

nativa

produit de référence

Profils

PRO 30

PRO 400

PRO 600

PRO 1000

PRO MT

Heures Pleines/Creuses	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC
Prix de la fourniture de l'énergie électrique										
Énergie ct/kWh	8.98	6.65	8.98	6.65	8.98	6.65	8.98	6.65	8.98	6.65
TVA incluse 8.1%	9.70	7.19	9.70	7.19	9.70	7.19	9.70	7.19	9.70	7.19
Puissance max. fr/kW	2.99									
TVA incluse 8.1%	3.23									
Prix de la distribution										
Utilisation du réseau ct/kWh	6.28	3.93	6.18	3.86	4.19	2.62	4.05	2.53	2.89	1.81
TVA incluse 8.1%	6.79	4.25	6.68	4.17	4.53	2.83	4.38	2.73	3.13	1.96
Puissance max. ¹ fr/kW	15.31		15.23		14.89		14.60		8.14	
TVA incluse 8.1%	16.55		16.46		16.10		15.78		8.80	
Énergie réactive ² ct/kVarh	4.00									
TVA incluse 8.1%	4.32									
Taxes perçues par Swissgrid										
Services système ³ ct/kWh	0.19									
TVA incluse 8.1%	0.21									
Réserve d'électricité ⁴ ct/kWh	0.17									
TVA incluse 8.1%	0.18									
Coûts solidaires ⁵ ct/kWh	0.19									
TVA incluse 8.1%	0.21									

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite

- Uniquement si la puissance du profil n'est pas atteinte, une puissance minimum de 30 kW sera facturée chaque mois au tarif du PRO 30, soit CHF 459.30 ; au tarif du PRO 400 (min. 400 kW), soit CHF 6'092; au tarif du PRO 600 (min. 600 kW) soit CHF 8'934 ; au tarif du PRO 1000 (min. 1000 kW), soit CHF 14'600 et au tarif du PRO MT (min. 600 kW), soit CHF 4'884. Tous les prix s'entendent hors TVA.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023
- Ces coûts, prélevés par Swissgrid, servent à financer des travaux dans les réseaux locaux et un soutien temporaire à certaines industries.



Tarifs de l'électricité pour les clients professionnels

Pour les clients qui ne sont pas propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT, la tarification s'effectue selon quatre profils qui dépendent de la puissance maximale soutirée (en kW): PRO 30, PRO 400, PRO 600 et PRO 1000. Tous les coûts de transformations nécessaires à la pose d'un compteur spécifique permettant la facturation de ces profils sont à la charge du client. Pour ceux qui sont propriétaires du/des poste/s de transformation MT/BT et dont les installations sont raccordées en moyenne tension, la tarification se fait selon le profil PRO MT.

nativaplus										
Profils	PRO 30		PRO 400		PRO 600		PRO 1000		PRO MT	
Heures Pleines/Creuses	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC	HP	HC
Prix de la fourniture de l'énergie électrique										
Énergie ct/kWh TVA incluse 8.1%	9.46 10.23	7.13 7.71	9.46 10.23	7.13 7.71	9.46 10.23	7.13 7.71	9.46 10.23	7.13 7.71	9.46 10.23	7.13 7.71
Puissance max. fr/kW TVA incluse 8.1%	2.99 3.23									
Prix de la distribution										
Utilisation du réseau ct/kWh TVA incluse 8.1%	6.28 6.79	3.93 4.25	6.18 6.68	3.86 4.17	4.19 4.53	2.62 2.83	4.05 4.38	2.53 2.73	2.89 3.13	1.81 1.96
Puissance max. ¹ fr/kW TVA incluse 8.1%	15.31 16.55		15.23 16.46		14.89 16.10		14.60 15.78		8.14 8.80	
Énergie réactive ² ct/kVarh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32									
Taxes perçues par Swissgrid										
Services système ³ ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.19 0.21									
Réserve d'électricité ⁴ ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.17 0.18									
Coûts solidaires ⁵ ct/kWh TVA incluse 8.1%	0.19 0.21									

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite

- Uniquement si la puissance du profil n'est pas atteinte, une puissance minimum de 30 kW sera facturée chaque mois au tarif du PRO 30, soit CHF 459.30 ; au tarif du PRO 400 (min. 400 kW), soit CHF 6'092; au tarif du PRO 600 (min. 600 kW) soit CHF 8'934 ; au tarif du PRO 1000 (min. 1000 kW), soit CHF 14'600 et au tarif du PRO MT (min. 600 kW), soit CHF 4'884. Tous les prix s'entendent hors TVA.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023
- Ces coûts, prélevés par Swissgrid, servent à financer des travaux dans les réseaux locaux et un soutien temporaire à certaines industries.



Heures creuses

Heures pleines

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24

Lundi-vendredi

Samedi

Dimanche

Heures pleines: lundi à vendredi de 08h à 22h

Tarifs de la mesure

Les coûts de la mesure des compteurs d'électricité sont indiqués séparément sur votre facture. Ils couvrent l'installation des compteurs et le relevé de votre consommation d'électricité.

	CHF/mois	TVA incluse 8.1%
Compteur basse tension (BT) <80 ampères	7.50	8.11
Compteur basse tension (BT) >80 ampères	27.00	29.19
Compteur moyenne tension (MT)	60.00	64.86
Compteur haute tension (HT)	230.00	248.63
Compteur virtuel	3.60	3.89

Tarifs de remboursement réseau

Le remboursement tient compte du type d'installation et des taxes éligibles. Concernant les communautés électriques locales (CEL), le calcul du tarif de remboursement se fera en prenant en compte le tarif de rémunération pour l'utilisation du réseau réduit conformément à la législation fédérale.

	ct/kWh	TVA incluse 8.1%
PRO 30	5.46	5.90
PRO 400	5.38	5.82
PRO 600	3.82	4.13
PRO 1000	3.71	4.01
PRO MT	2.81	3.04

Validité

Ces tarifs sont valables dès le 1^{er} janvier 2027.
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

Conditions

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur www.lausanne.ch/silconditions

nativa

naturemade



nativa est une énergie 100% renouvelable dont 10% labellisée naturemade.

nativaplus

naturemade



l'énergie écologique

nativaplus est une énergie 100% labellisée naturemade star.

Vous avez des questions sur nos tarifs?
Consultez notre FAQ en scannant le code QR



Nous contacter:



021 315 82 82



www.lausanne.ch/silcontact

SIL

Tarifs de l'électricité provisoires

Le tarif provisoire est applicable aux installations temporaires (chantiers ou manifestations alimentés en basse tension ou en moyenne tension), c'est-à-dire celles dont le raccordement au réseau n'est établi que pour un temps limité, et pour lesquelles un compteur a été posé ou la consommation peut être évaluée.

Les SiL facturent, à titre de participation au raccordement, un montant mensuel fixe, perçu au minimum pour un mois même en l'absence de consommation. Les travaux de montage et de démontage ainsi que le renforcement éventuel du réseau, effectués par les SiL, sont facturés à l'utilisateur.

	nativa produit de référence Permanent	nativaplus Permanent
Tarifs		
Énergie ct/kWh TVA incluse 8.1%	9.42 10.18	9.90 10.70
Utilisation du réseau ¹ ct/kWh TVA incluse 8.1%		14.71 15.90
Énergie réactive ² ct/kVArh TVA incluse 8.1%		4.00 4.32
Services système ³ ct/kWh TVA incluse 8.1%		0.19 0.21
Réserve d'électricité ⁴ ct/kWh TVA incluse 8.1%		0.17 0.18
Coûts solidaires ⁵ ct/kWh TVA incluse 8.1%		0.19 0.21
Total	24.68 26.68	25.16 27.20
Energie réactive ⁵ ct/kWh TVA incluse 8.1%		4.00 4.32

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite

Validité

Ces tarifs sont valables dès le 1^{er} janvier 2027.
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

Conditions

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur www.lausanne.ch/silconditions

nativa



nativa est une énergie
100% renouvelable dont **10%
labellisée naturemade.**

nativaplus



nativaplus est une
énergie **100% labellisée
naturemade star.**

- Lorsque la pose d'un compteur n'est pas jugée indispensable par les SiL, la consommation est évaluée sur la base de la puissance raccordée et du temps d'utilisation. Pour les petites manifestations sans compteur, le forfait minimum est de 30.- CHF/mois (32.31 CHF/mois, avec TVA incluse de 8.1%).
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.
- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve d'électricité conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023.
- Ces coûts, prélevés par Swissgrid, servent à financer des travaux dans les réseaux locaux et un soutien temporaire à certaines industries.



Nous contacter :



021 315 88 88



www.lausanne.ch/silcontact

SiL

Tarifs électricité éclairage public

Le tarif de l'éclairage public est applicable aux installations d'éclairage télécommandées pour les installations présentant des profils de consommation atypiques et homogènes tels que l'éclairage d'utilité publique ainsi que l'éclairage public privé géré par les SiL.

Profil	nativa produit de référence		nativaplus	
	Permanent		Permanent	
Tarifs				
Énergie ct/kWh TVA incluse 8.1%	8.27 8.94		8.75 9.46	
Utilisation du réseau ct/kWh TVA incluse 8.1%			8.62 9.32	
Services système ¹ ct/kWh TVA incluse 8.1%			0.19 0.21	
Réserve d'électricité ² ct/kWh TVA incluse 8.1%			0.17 0.18	
Coûts solidaires ³ ct/kWh TVA incluse 8.1%			0.19 0.21	
Total	17.44 18.85		17.92 19.37	
Énergie réactive ⁴ ct/kVarh TVA incluse 8.1%	4.00 4.32		4.00 4.32	

Les redevances fédérales, cantonales et communales sont facturées en sus des montants présentés ci-dessus. Consultez les taxes sur l'électricité sur www.lausanne.ch/taxes-electricite

Tarifs de la mesure

Les coûts de la mesure des compteurs d'électricité sont indiqués séparément sur votre facture. Ils couvrent l'installation des compteurs et le relevé de votre consommation d'électricité.

	CHF/mois	TVA incluse 8.1%
Compteur basse tension (BT) <80 ampères	7.50	8.11
Compteur basse tension (BT) >80 ampères	27.00	29.19
Compteur moyenne tension (MT)	60.00	64.86
Compteur haute tension (HT)	230.00	248.63
Compteur virtuel	3.60	3.89

Validité

Ces tarifs sont valables dès le 1^{er} janvier 2027.
Le prix sans TVA fait foi pour l'établissement de la facture.

Conditions

Retrouvez les conditions tarifaires ainsi que les conditions de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie applicables sur www.lausanne.ch/silconditions

nativa



nativa est une énergie 100% renouvelable dont 10% labellisée naturemade.

nativaplus



nativaplus est une énergie 100% labellisée naturemade star.

- Swissgrid, gestionnaire du réseau de transport, est responsable des services système sur le plan national. Il facture cette prestation au prix du tableau tarifaire ci-dessus.
- Swissgrid est également en charge de prélever le financement de la réserve d'électricité conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), du 25 janvier 2023.
- Ces coûts, prélevés par Swissgrid, servent à financer des travaux dans les réseaux locaux et un soutien temporaire à certaines industries.
- La consommation d'énergie réactive excédant le 40% du total de l'énergie active mesurée sera facturée.

Nous contacter :
 021 315 88 88
 www.lausanne.ch/silcontact



Tarifs de l'électricité – redevances prélevées sur la facture

Conformément aux bases légales fédérales, cantonales et communales, diverses taxes et divers émoluments sont prélevés sur la facture d'électricité. Ces redevances dues aux collectivités publiques doivent être mentionnées séparément des tarifs de l'énergie et de l'utilisation du réseau. Vous trouverez ci-après le détail des montants applicables pour l'année 2027 en fonction de votre lieu de consommation.

Taxes	Fédérales	Cantionales		Communales					Total
	Supplément ¹	Énergies renouvelables	Émolum ¹	Usage du sol ¹	Éclairage public	Efficacité énergétique	Développement durable	Énergies renouvelables	
Montants en ct/kWh									
Lausanne	2.30	0.60	0.024	0.70	1.00	1.30	1.30	-	7.224
Prilly	2.30	0.60	0.024	0.70	-	-	0.20	0.60	4.424
Épalinges	2.30	0.60	0.024	0.70	-	1.20	-	-	4.824
Le Mont-sur-Lausanne	2.30	0.60	0.024	0.70	-	-	0.70	-	4.324
Jouxens-Mézery	2.30	0.60	0.024	-	-	-	-	-	2.924
Romanel-sur-Lausanne ²	2.30	0.60	0.024	0.70	0.60	0.60	-	-	4.824
Renens ²	2.30	0.60	0.024	0.70	-	-	1.60	-	5.224
St-Sulpice	2.30	0.60	0.024	0.70	-	-	1.00	-	4.624
Pully ²	2.30	0.60	0.024	0.70	1.03	-	-	0.40	5.054
Collonges (VS)	2.30	-	-	0.70	-	-	-	-	3.000

¹Montant soumis à la TVA
²Hors de la zone de desserte des SiL

Bases légales

Fédérales

Supplément : supplément sur la rémunération versée pour l'utilisation du réseau de transport national, art. 35 de la loi fédérale sur l'énergie.

La taxe pour **les services système** baisse à 0.19 ct/kWh, la taxe pour la **réserve d'électricité** baisse à 0.17 ct/kWh et le supplément pour coûts solidaires augmente à 0.19 ct/kWh. Ces montants ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Ils sont indiqués séparément sur la fiche tarifaire de l'électricité.

Cantionales (VD)

Énergies renouvelables : taxe cantonale sur l'électricité, art. 40 de la loi cantonale vaudoise sur l'énergie.

Émolum¹ : émolument cantonal pour le fonctionnement de la Commission cantonale, art.19 de la loi cantonale vaudoise sur le secteur électrique.

Communales (VD)

Usage du sol¹ : émolument communal, art. 20 de la loi cantonale sur le secteur électrique et base légale communale.

Éclairage public : taxe communale, art. 20 de la loi cantonale sur le secteur électrique et base légale communale.

Efficacité énergétique : taxe communale, art. 20 de la loi cantonale sur le secteur électrique et base légale communale.

Développement durable : taxe communale, art. 20 de la loi cantonale sur le secteur électrique et base légale communale.

Énergies renouvelables : taxe communale, art. 20 de la loi cantonale sur le secteur électrique et base légale communale.



Nous contacter :



021 315 88 88



www.lausanne.ch/silcontact

SiL